

Doctorat en éducation

programme offert par

l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

en association avec

l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR, l'UQO et l'UQAT

DME 9001 SÉMINAIRE DE DOCTORAT : LA SYNTHÈSE

Sommaire de cours Description et caractéristiques

- A. Description générale
- B. Informations relatives à l'inscription
- C. Équipe professorale
- D. Professeur responsable
- E. Module d'introduction
- F. Module des présentations
- G. Travaux écrits et échéances
- H. Responsabilités particulières de l'étudiant
- I. Responsabilités du comité de recherche
- J. Modalités d'évaluation
- K. Évaluation de l'activité

NOTES

Dans ce sommaire de cours, les responsables du programme présentent une description exhaustive des caractéristiques de planification et de fonctionnement du séminaire DME 9001. Les conditions, exigences et attentes qui y sont exprimées visent à favoriser une maîtrise de qualité des objectifs de formation du programme auxquels s'articulent les objectifs de ce cours. Les éléments décrits s'appliquent intégralement et obligatoirement pour tout groupe-cours DME 9001 selon des modalités particulières et des échéances spécifiques précisées par le professeur responsable.

Dans le but d'alléger le texte, les termes professeur(s) et étudiant(s) sont utilisés au sens générique pour désigner hommes et femmes également.

DME9001 — Séminaire de doctorat : la synthèse [3cr]**A. Description générale****Buts**

Ce séminaire, obligatoire et suivi à l'UQAM en dernière ou avant-dernière session de scolarité, a pour buts principaux de permettre à l'étudiant de soumettre les choix stratégiques et méthodologiques de son projet de recherche, ainsi que leur articulation et leur cohérence par rapport à sa problématique et à son cadre théorique, aux avis critiques et constructifs de collègues et de professeurs de compétences diverses en éducation, ainsi que de mettre en pratique ses habiletés de réflexion critique en commentant des projets de ses pairs.

Contenu

À ce séminaire, l'étudiant présente l'énoncé de son problème, les approches qu'il privilégie et les stratégies et méthodes qu'il retient pour le résoudre. Il expose ses choix stratégiques et méthodologiques en prenant soin, d'une part, de les articuler au cadre conceptuel et, d'autre part, d'en démontrer la pertinence par rapport aux hypothèses, aux objectifs ou aux questions formulées; dans l'exposé du devis et des conditions de systématisation de sa recherche, l'étudiant doit en outre discuter de la validité des résultats et des conclusions susceptibles d'en émaner. Il peut, s'il le désire, faire état des questions d'ordre déontologique reliées à sa thèse.

Modalités

Ce séminaire est dirigé par une équipe professorale composée de professeurs de formations et d'expériences de recherche différentes, dont l'un agit comme professeur responsable. Ce responsable assure la coordination requise, préside les présentations et les débats, fait la synthèse des commentaires, suggestions et évaluations. Chacun des autres membres de l'équipe professorale assiste le responsable pour commenter et évaluer systématiquement les présentations orales et les travaux écrits d'étudiants nommément déterminés et prend part aux débats relatifs à ces présentations. Le directeur ou codirecteur de recherche du candidat qui fait sa présentation assiste à celle-ci et peut prendre part au débat relatif au projet concerné. Les professeurs et étudiants profitent de ces présentations pour situer les approches et méthodes retenues par rapport à d'autres approches et méthodes qui auraient pu l'être, pour approfondir divers aspects méthodologiques et procéder à l'évaluation critique des aspects méthodologiques pertinents aux projets exposés. L'enregistrement des présentations et des commentaires est possible si toutes les personnes concernées sont d'accord. Les enregistrements ne doivent servir qu'aux fins pédagogiques du cours.

Évaluation

Tout étudiant inscrit à ce séminaire est tenu de produire un écrit de 20 pages, de le présenter en exposé oral, puis de produire un second écrit d'au plus 2000 mots (au plus 9 pages) intégrant une discussion des éléments suggérés lors du débat relatif à son exposé oral. Il est aussi tenu d'assister à tous les exposés de ses collègues. Chaque étudiant est évalué conjointement par le professeur responsable et au moins un autre membre de l'équipe professorale. L'évaluation porte sur la qualité des éléments de la présentation orale et des travaux écrits de l'étudiant, ainsi que sur sa participation générale au séminaire.

B. Informations relatives à l'inscription

Situation dans le programme

Le séminaire DME 9001 est une activité collective obligatoire du programme de doctorat en éducation. Il doit être suivi à l'UQAM, dans le cadre de la deuxième session en résidence (RESID 2) . Pour pouvoir s'inscrire à ce séminaire, l'étudiant doit obtenir l'autorisation de son comité de recherche et avoir préalablement complété avec succès au moins 18 crédits de scolarité du programme, dont les activités DME 9000, DME 9005 et DME 9010.

Le séminaire DME 9001 exige de l'étudiant qu'il soutienne ses choix méthodologiques en termes de pertinence, congruence, cohérence, admissibilité, faisabilité et validité des méthodes elles-mêmes, des caractéristiques des données et des conclusions prospectives, en regard de la problématique, du cadre théorique et conceptuel et des objectifs ou hypothèses de sa recherche. À la lumière de ces exigences, aidé des conseils de son comité de recherche, l'étudiant doit se porter garant de ses capacités et de sa préparation à s'engager dans cette étape du programme de doctorat.

Session et horaire

Le séminaire DME 9001 est normalement offert à toute session d'hiver mais les premières rencontres du module d'introduction (section E) ont généralement lieu durant la session d'automne qui précède. Les activités se tiennent durant le jour, les jeudis et vendredis, selon un horaire et un calendrier préparés par le directeur du programme et approuvés par le SCAE.

Inscription

L'inscription au séminaire DME 9001 doit être effectuée par entente interconstituante pour tout étudiant provenant d'une constituante associée au programme. Tous les étudiants inscrits à ce séminaire constituent un seul groupe; toutefois, s'ils sont plus de 12, ils peuvent être regroupés en deux équipes dans un même groupe ou en deux groupes distincts.

Auditeurs

Toute personne peut assister à titre d'auditeur sur autorisation accordée à cette fin par le professeur responsable. Voir aussi la **remarque** en fin de section I.

Sommaire et plan de cours

Le sommaire du cours DME 9001 est transmis à tout étudiant lors de son inscription initiale au programme. Un plan de cours rédigé par le professeur responsable du séminaire est également transmis à tout étudiant lors de son inscription au séminaire DME 9001. Ce plan de cours doit respecter les dispositions et caractéristiques décrites au sommaire et comprendre les spécifications suivantes:

- modalités de déroulement des activités;
- calendrier et horaire du module d'introduction (selon section E) et du module des présentations (selon section F);

- échéances précises relatives aux travaux écrits (selon section G);
- éléments et modalités d'évaluation et de notation (selon section J);
- rencontre et modalités d'évaluation de l'activité (selon section K).

C. Équipe professorale

Au plus tard trois mois avant le début de l'activité, le SCAE nomme les membres et désigne le professeur responsable pour chaque équipe professorale qu'il doit constituer. Tous les professeurs choisis doivent être accrédités à la direction ou codirection de recherche au programme de doctorat en éducation. Ils sont choisis selon leurs compétences reconnues, leur disponibilité, leur intérêt et leur expérience de direction de travaux de recherche.

Les membres choisis doivent posséder des formations et des expériences de recherche diversifiées, provenant si possible de plus d'un département et de plus d'une constituante. Ils doivent accepter d'adhérer à l'esprit et aux éléments du *Sommaire de cours* et s'engager à agir convivialement en tenant respectueusement compte des avis de tous les membres de l'équipe professorale.

Préalablement à leur première rencontre avec les étudiants inscrits à ce séminaire, les membres de l'équipe professorale établissent l'horaire provisoire des présentations des étudiants, des présences des membres de l'équipe professorale et d'une rencontre d'évaluation de l'activité. Ils conviennent alors des objectifs à poursuivre et des modalités à respecter lors du déroulement de l'activité ainsi que d'une grille d'évaluation et d'un système de notation (équivalence en notation chiffrée) communs. Ils conviennent également entre eux du partage de leurs responsabilités et de leurs disponibilités selon les exigences suivantes:

- a) au moins un des professeurs qui assistent le responsable est présent à chaque présentation, exprime des suggestions ou commentaires sur les présentations écrites et orale de l'étudiant concerné, et participe à l'évaluation des travaux de cet étudiant conjointement avec le responsable;
- b) lorsque le responsable est membre du comité de recherche de l'étudiant qui fait sa présentation, la présidence est assumée par un autre membre de l'équipe professorale.

D. Professeur responsable

Au plus tard deux mois avant le début de l'activité, le professeur responsable doit avoir soumis au directeur du programme, pour transmission aux étudiants et autres professeurs de son équipe, un projet écrit d'organisation opérationnelle de l'activité, tenant lieu de plan de cours, conforme aux spécifications décrites en fin de section B. Il devra aussi transmettre au directeur du programme l'horaire des présentations des étudiants et des présences des membres de l'équipe professorale, au moins un mois avant les rencontres du module des présentations (section F).

Le professeur responsable assume toutes les tâches de coordination requises pour la planification et le déroulement de l'activité de même que pour l'évaluation des travaux. Il préside les présentations et discussions, les oriente au besoin, et fait la synthèse des débats et des suggestions ou commentaires exprimés. Il transmet au directeur du programme, pour chaque étudiant, la notation et les commentaires écrits dont il aura convenu avec le ou les professeur(s) désigné(s) parmi ceux qui l'assistent pour participer à l'évaluation de cet étudiant.

Lorsque le nombre d'inscrits justifie qu'il y ait plus d'une équipe professorale, les responsables de ces équipes se concertent pour produire un **plan de cours commun** et convenir de **modalités communes** pour la transmission des notations et des commentaires d'évaluation finale.

E. Module d'introduction

Le module d'introduction occupe les premières journées de rencontre des étudiants et de l'équipe professorale et comprend les éléments suivants.

- a) L'équipe professorale exprime ses attentes, présente et clarifie les éléments du sommaire de cours et du plan de cours, incluant les échéances et modalités de transmission des travaux écrits.
- b) Chaque membre de l'équipe professorale possède un exemplaire du document-synthèse de chaque étudiant, tel que décrit au paragraphe "a" de la section G.
- c) Chaque étudiant dispose de quinze minutes pour présenter oralement l'état de sa recherche (problématique, cadre théorique ou conceptuel, objectifs ou hypothèses, pistes méthodologiques). Cette présentation, exigée mais non notée, permet aux professeurs de prendre connaissance de la nature et de l'avancement du projet de recherche de l'étudiant et d'apprécier sa préparation pour poursuivre ce séminaire. Il importe que chaque étudiant démontre une préparation suffisante pour maîtriser son projet, le prendre à son propre compte et en soutenir les choix méthodologiques. Les professeurs interviennent après chaque présentation pour transmettre leurs conseils généraux et spécifier leurs attentes particulières. (Pour une **thèse théorique**, voir remarques à la fin du *Sommaire*).
- d) L'horaire définitif des présentations des étudiants et des présences des membres de l'équipe professorale est planifié avec les étudiants.
- e) Chaque étudiant est désigné pour réagir à l'exposé de deux autres étudiants lors du module des présentations (section F).

F. Module des présentations

Le module des présentations se déroule sur des blocs consécutifs de jeudis et vendredis, dont la fréquence aura été déterminée à partir du nombre d'étudiants inscrits. Il commence au moins huit semaines après le module d'introduction. Tous les participants concernés auront déjà reçu leur exemplaire du travail écrit de chaque étudiant inscrit (voir paragraphe "b" de la section G).

Lors de ce module, chaque étudiant fait un exposé oral dans lequel il:

- a) rappelle brièvement sa problématique, son cadre théorique, fait le point sur l'état des travaux critiques qui la concernent et établit le pont nécessaire entre ses intentions méthodologiques et sa problématique (10 à 15 minutes);
- b) approfondit la méthodologie de recherche retenue (40 à 50 minutes) en: 1) résumant la documentation sur les approches et méthodes liées au problème abordé; 2) argumentant ses choix méthodologiques par rapport à d'autres choix possibles ou admissibles; 3) établissant les étapes et l'instrumentation par lesquelles il compte opérationnaliser l'approche et la méthodologie retenues; et 4) dégageant clairement le produit final escompté et le rapport d'adéquation, de pertinence ou de congruence de la méthodologie choisie à la problématique et au cadre théorique ou conceptuel de sa recherche. (Pour une **thèse théorique**, voir remarques à la fin du *Sommaire*).

Chaque présentation orale dure environ une heure; elle est suivie d'une autre période d'environ une heure pour commentaires critiques et questions selon le déroulement suivant:

- 1) deux étudiants, désignés à l'avance, expriment brièvement leurs avis critiques; ils peuvent aussi poser des questions;
- 2) le professeur assistant fait part de ses commentaires et questions;
- 3) le professeur responsable exprime ses propres commentaires et résume les avis et questions reçus;
- 4) l'étudiant qui a présenté réagit aux commentaires et questions reçus;
- 5) le directeur et (ou) le codirecteur de recherche peuvent ensuite intervenir s'ils le désirent (voir section I);
- 6) les autres étudiants présents peuvent aussi exprimer leurs avis ou poser des questions;
- 7) le professeur responsable s'assure que l'étudiant a bien compris ce qu'on attend de lui.

Le professeur responsable préside les exposés et échanges, gère la durée des interventions et voit à assurer le bon déroulement de chaque présentation.

Les exposés et échanges doivent se tenir dans un climat de soutien et de compréhension réciproques, de critiques constructives et d'honnêteté intellectuelle, et s'exprimer sous forme de suggestions et de questionnements.

À la fin du module des présentations, les étudiants et professeurs tiennent une rencontre d'évaluation de l'activité (voir section K).

G. Travaux écrits et échéances

Chaque étudiant doit produire trois travaux écrits tels que décrits ci-dessous. Le travail (b) doit être présenté selon les normes de présentation des thèses en vigueur à l'UQAM, avec les spécifications suivantes: interligne 1 1/2; police de caractère de type Times, Times Roman ou Times New Roman; taille de 12 points.

- a) **Pour le module d'introduction:** Lors de son inscription à l'activité, normalement avant la mi-novembre, l'étudiant fait parvenir à la direction du programme à l'UQAM, pour transmission aux responsables des équipes professorales, trois (3) exemplaires d'un **document-synthèse de deux à quatre pages** qu'il aura préparé et dans lequel il énonce brièvement: 1) la problématique; 2) l'objet de recherche; 3) les objectifs poursuivis; 4) les paradigmes conceptuels et théoriques et les hypothèses s'il y a lieu; et 5) les pistes méthodologiques. L'utilisation de schémas-synthèses est encouragée.
- b) **Une présentation écrite de l'exposé:** Chaque étudiant doit produire un document de 20 pages (bibliographie exclue) comprenant: 1) une brève synthèse de la problématique et du cadre conceptuel ou théorique de sa recherche dont les éléments sont pertinents pour comprendre les choix méthodologiques; ainsi que 2) un approfondissement de la méthodologie envisagée et comprenant:
 - un exposé critique des méthodologies dans le domaine relatif à la question traitée;
 - un résumé de la littérature spécifique à la méthodologie de la question traitée et une critique de ses fondements;
 - les choix méthodologiques: justifications et limites;
 - opérationnalisation et instrumentation de la méthodologie retenue;
 - résultats attendus, produit final escompté, impact sur la recherche en éducation.

Ce document doit être transmis par tout étudiant, au plus tard deux semaines avant le premier jour des présentations orales, au professeur responsable, à tout assistant qui lui est assigné, ainsi qu'à chacun des deux étudiants désignés pour réagir à son exposé.

- c) **Une réaction écrite:** Chaque étudiant est aussi tenu de produire un document de 9 pages (maximum) dans lequel il: 1) discute et établit brièvement en introduction la pertinence des commentaires et critiques reçus lors du débat suivant son exposé oral; 2) décrit les modifications ou améliorations qui en résultent relativement à l'articulation à la problématique et au cadre théorique ainsi qu'à l'opérationnalisation et à l'instrumentation de sa méthodologie énoncée lors du module des présentations; et 3) propose une synthèse de la méthodologie avec échéancier. Ce dernier document doit être transmis par l'étudiant, au plus tard à la date indiquée au plan de cours des professeurs responsables, en au moins 2 copies comme suit: une (1) au responsable et une (1) à tout assistant qui lui est assigné.

H. Responsabilités particulières de l'étudiant

Tout au long de sa démarche dans ce séminaire, l'étudiant doit recevoir d'une façon constructive les avis exprimés sur divers aspects du projet qu'il expose et exprimer lui-même sa compréhension critique des projets des autres participants.

Dans ses travaux écrits et sa présentation orale, l'étudiant doit démontrer une préparation méthodologique suffisante pour poursuivre adéquatement la réalisation de son projet de recherche.

L'étudiant est notamment responsable:

- a) d'obtenir l'accord des membres de son comité de recherche pour s'inscrire à ce séminaire; de s'assurer de leur présence à son exposé oral, dès que l'horaire en aura été convenu lors du module d'introduction; et de leur déposer copie de ses travaux écrits transmis aux professeurs du séminaire;
- b) de présenter ses travaux écrits selon les règles en vigueur à l'UQAM pour la présentation des thèses, incluant un usage linguistique correct, et de respecter les maxima de longueur imposés, à défaut de quoi ses travaux peuvent être refusés par les évaluateurs;
- c) de transmettre ses travaux écrits aux dates d'échéances indiquées en section G et précisées au plan de cours: pour les étudiants appartenant à la constituante d'attache des destinataires, les travaux doivent être remis aux personnes concernées à la date d'échéance. Pour les autres étudiants devant faire parvenir leurs travaux par courrier postal, le cachet de la poste témoignera de l'envoi à la date prescrite (ceux qui enverront leurs travaux à la date limite devront toutefois le faire par courrier express). Les transmissions par télécopieur ne sont pas autorisées compte tenu des fréquents problèmes de lisibilité qu'elles engendrent. Les transmissions par courrier électronique ne sont pas autorisées non plus, sauf s'il y a entente avec le professeur responsable et le professeur assistant commentant les travaux de l'étudiant.

I. Responsabilités du comité de recherche

La responsabilité de préciser les divers éléments du projet de recherche, d'en superviser ou approuver la démarche et l'écriture, demeure celle de l'étudiant et de son comité de recherche. Toutefois, ultimement, trois autres examinateurs (en plus des directeur et codirecteur de recherche) auront à décider de l'acceptation ou du refus de la thèse et à l'évaluer. Il importe donc au comité de recherche de:

- a) s'assurer que l'étudiant est suffisamment préparé pour s'engager dans ce séminaire avant de l'autoriser à s'y inscrire;
- b) guider l'étudiant dans les choix qu'il doit effectuer et dans les travaux écrits qu'il doit produire dans le cadre de ce séminaire;
- c) prendre note des questions, suggestions ou commentaires adressés à l'étudiant lors de son exposé oral ou par les évaluateurs de ses travaux écrits, ces avis exprimant comment d'autres membres compétents de la communauté scientifique perçoivent le projet tel que présenté;
- d) utiliser ces avis dans ses échanges avec l'étudiant dans le but de l'assister dans ses travaux de réalisation de sa thèse.

La présence du directeur ou du codirecteur (voire des deux) à l'exposé de l'étudiant qu'il dirige ou codirige constitue donc un élément important d'encadrement: au besoin, ils préciseront les traditions méthodologiques dans lesquelles se situe le projet présenté; ils s'assureront de comprendre les motifs des avis exprimés afin de pouvoir les examiner d'une façon critique avec l'étudiant au cours de leurs travaux d'encadrement et de conseil. Il revient par ailleurs à l'étudiant de soutenir et d'argumenter ses choix.

Remarque: Lorsque, ayant déjà complété et réussi ce séminaire, un étudiant change totalement de sujet de recherche (en modifiant ou non son comité de recherche), il lui est recommandé, ainsi qu'à son comité de recherche, de prendre arrangement avec le professeur responsable pour faire une présentation orale de son projet, accompagnée d'un bref texte écrit, pour recevoir oralement les questions, suggestions et commentaires des participants. Il n'a pas alors à produire de devis écrit complet, ne doit pas s'attendre à recevoir des commentaires écrits et n'est pas soumis à quelque processus formel d'inscription à cette activité ni de notation de ses travaux.

J. Modalités d'évaluation

L'évaluation et la notation finales portent sur les composantes suivantes.

- a) Participation générale au séminaire. Cette participation inclut les présences de l'étudiant aux rencontres et exposés, le respect des échéances pour la remise de ses travaux écrits aux destinataires, sa compréhension critique des projets des autres participants, ainsi que la manifestation d'une attitude de respect à l'égard des autres participants et de réceptivité à l'égard des commentaires exprimés sur sa présentation. Comme pour les autres composantes, cette composante peut entraîner l'échec de l'activité pour le candidat dont cette composante est jugée nettement insatisfaisante par les évaluateurs.
- b) L'exposé oral.
- c) Les deux documents écrits présentant l'exposé oral et les réactions aux avis reçus.

Comme guide pour l'évaluation des composantes b et c, chacun des évaluateurs peut disposer d'une grille que l'équipe professorale aurait convenu d'utiliser à cette fin. Une telle grille ne peut être utilisée que pour aider les évaluateurs à tracer des profils de notation, à partir desquels ils échangeront pour convenir de la notation finale et, au besoin, de commentaires à transmettre au candidat.

Lors de l'évaluation, les professeurs se rappelleront que: 1) la responsabilité de l'opérationnalisation et de l'instrumentation méthodologiques de la thèse relève de l'étudiant et de son comité de recherche, mais que ce séminaire constitue la dernière étape de scolarité permettant à des experts en dehors du comité de recherche d'exprimer leurs avis sur les projets des étudiants concernés; et 2) c'est dans le cadre de son *DME 9300 Atelier de recherche (9 cr.)* ou *DME 9400 Projet doctoral* que l'étudiant devra écrire d'une façon exhaustive et presque définitive les chapitres de sa thèse présentant, en un ensemble cohérent, sa problématique ainsi que le cadre théorique ou conceptuel et l'opérationnalisation méthodologique de sa recherche.

Dans ce contexte, outre que l'étudiant doive démontrer une maîtrise acceptable de la méthodologie exposée, il doit aussi en démontrer la pertinence par rapport aux objectifs de sa recherche et que la recherche ainsi proposée est recevable comme objet de thèse doctorale. Une note "C" peut signifier que la méthodologie exposée est tout juste minimalement acceptable. Mais une note "C" peut aussi signifier que l'ensemble tel que proposé, malgré la démonstration d'une certaine maîtrise méthodologique, n'apparaît pas recevable comme objet de thèse selon le jugement des professeurs du séminaire; en ce cas, il revient au comité de recherche d'apprécier la capacité de l'étudiant de rendre son projet recevable dans le cadre de l'*Atelier de recherche* et de prendre les dispositions en conséquences.

Lorsque le nombre d'inscrits justifie qu'il y ait plus d'une équipe, il est recommandé que les responsables collaborent ensemble pour assurer que les **notes** convenues et transmises aient **la même signification dans chacune des équipes**.

Les notes finales (A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, E) doivent être convenues entre les professeurs concernés, et transmises par le responsable au directeur du programme, avant l'échéance prescrite à l'horaire-maître de la session. Une décision d'échec (note "E") doit être accompagnée de commentaires la justifiant, que le directeur transmettra au comité de recherche de l'étudiant concerné.

Le professeur responsable conserve un exemplaire de tous les travaux écrits reçus. Il transmet à chaque étudiant une synthèse des commentaires dont il aura convenu avec les autres membres concernés de l'équipe professorale; il en transmet également copie au directeur du programme. De tels commentaires ne sont transmis que dans les seuls buts de conseiller l'étudiant dans la conduite de ses travaux ultérieurs et de lui fournir une rétroaction quant aux perceptions que suscitent ses présentations orale et écrites. Aucune contestation de ces commentaires ne peut donc être recevable ni aucune partie de ces commentaires utilisée à l'appui d'une demande de modification de note.

L'étudiant qui ne rencontre pas l'échéance fixée pour la remise du travail final se verra attribuer la note "E" (échec), à moins qu'il obtienne un délai de la part du professeur responsable; ce dernier ne peut toutefois accorder un tel délai que pour motif attesté de santé; la note "I" (incomplet) ou "#" (délai autorisé) est alors attribuée jusqu'au délai réglementaire ou convenu, selon le cas.

K. Évaluation de l'activité

L'évaluation de l'activité désigne ici ce qu'il est généralement convenu de désigner par évaluation des enseignements.

Cette évaluation a pour objectif d'assurer que le déroulement des activités soit conforme aux attentes du séminaire. À cette fin, elle doit faire ressortir, le cas échéant, les aspects de distanciation entre le déroulement et

les attentes **et** identifier les points forts (aspects à privilégier et à conserver) et les points faibles (aspects à modifier) relativement aux dimensions suivantes:

- a) conditions générales de réalisation (locaux, horaires...);
- b) fonctionnement général (rythme, échéances, méthodes pédagogiques, modalités et critères d'évaluation...);
- c) pertinence et clarté du contenu du module d'introduction;
- d) pertinence et utilité des rétroactions et des commentaires exprimés:
 - par les professeurs,
 - par les étudiants,

tels que perçus:

- par l'étudiant à qui ils étaient adressés,
- par les autres étudiants présents.

Une période doit être prévue au plan de cours, après les présentations orales, pour la tenue d'une rencontre réunissant étudiants et professeurs ayant pour objet d'évaluer oralement et collectivement l'activité. Un rapport de cette rencontre d'échanges évaluatifs de l'activité est transmis au SCAE par le professeur responsable.

En outre, comme activité exigée dans le cadre de la deuxième session en résidence (RESID 2), tous les étudiants inscrits au séminaire de synthèse DME 9001 doivent compléter le questionnaire d'évaluation de l'activité-séminaire, selon le protocole en vigueur adopté par le comité du programme. Les questionnaires complétés seront acheminés au directeur du programme par les représentants étudiants. Ces évaluations seront transmises au comité de programme une fois que l'évaluation des travaux écrits aura été complétée et que les notes auront été transmises selon les échéances en vigueur.

*Remarques relatives à une **thèse théorique**:*

Dans le cas particulier d'une thèse dite théorique dont l'objectif est de construire un nouveau modèle théorique, on prendra soin d'adapter les exigences et attentes en fonction d'une problématique claire (pertinence pour l'éducation des nouvelles compréhensions ou explications, ou d'une nouvelle intégration conceptuelle, que la construction théorique permettrait de saisir) et d'un exposé étayé d'exemple(s) concret(s) sur la méthodologie mise en oeuvre, et sur son acceptabilité, pour la construction théorique recherchée; on conviendra en effet que, dans le cadre d'un tel projet de thèse, la méthodologie n'émane pas d'un cadre théorique préétabli.